

Avenant n°1
de prolongation de la convention de mise à disposition de service 2021, d'entretien de la plage
engazonnée et de la réserve foncière de la piscine Aqua'Melle, par la ville de Melle

Entre

La Communauté de communes Mellois en Poitou représentée par le Président, M. Fabrice MICHELET,
d'une part,

Et

La ville de Melle représentée par son Maire, M. Sylvain GRIFFAULT, d'autre part,

Vu la convention de mise à disposition de service d'entretien 2021, de la plage engazonnée et de la
réserve foncière de la piscine Aqua'Melle, par la ville de Melle,

Considérant la nécessité de prolonger de 8 mois, la convention pour permettre la conclusion des
conventions cadre,

Article unique

La convention visée est prolongée d'une durée de 8 mois, jusqu'au 31 août 2022.

L'ensemble des dispositions s'appliquent dans les mêmes termes.

A Melle, le 2022

Le Président de la communauté
de communes Mellois en Poitou,

Le Maire de la ville de Melle

Fabrice MICHELET

Sylvain GRIFFAULT